

## 1/ Radiographie numérisée

détail technique historique. Alors que depuis très longtemps les radiographies numériques étaient utilisées par les radiologues, le dépistage du cancer du sein sur ces nouveaux appareils n'a été autorisé que récemment. Les appareils autorisés pour le dépistage ont été pendant très longtemps des appareils qui nécessitaient une mise en route longue, des changements de bains de réactifs ce qui explique que certaines patientes ne se voyaient proposer des rendez-vous de dépistage que dans certaines plages horaires. Ceci a donc entraîné des délais d'examen durant un certain nombre d'années.

## 2/ Travail administratif

Beaucoup de radiologues incluent systématiquement dans le dépistage les patientes qui viennent pour une mammographie avec une ordonnance de leur médecin, et qui sont dans la tranche d'âge.

Avec toutefois les remarques suivantes:

- La dernière mammographie de dépistage organisé doit dater de plus de deux ans
- Il doit s'agir d'un dépistage et non pas d'une mammographie diagnostique (par exemple: perception d'un nodule...)
- Si la patiente n'a pas de convocation par la structure de dépistage, la secrétaire recherche sur internet son éligibilité et imprime un formulaire permettant la prise en charge. Dans certains cas, la patiente est inéligible, ou n'est pas retrouvée sur le site.

## 3/ Réticences des médecins

Certains médecins prescripteurs (de plus en plus rares), demandent à la patiente de refuser le dépistage organisé, n'ayant pas encore intégré ses qualités qui ne sont plus à démontrer.

Il y a encore sans doute encore des radiologues qui sont rebutés par les contraintes administratives, qui craignent les re-convocations liées aux contraintes de qualité, qui ne veulent pas perdre de temps à expliquer aux patientes dubitatives, le bien-fondé du dépistage.

## 4/ réticences des patientes

- Certaines femmes refusent le dépistage organisé et veulent qu'on leur remette immédiatement le résultat, faisant confiance au radiologue et...à leur médecin (généraliste ou gynécologue) pour interpréter également l'examen.
- La deuxième lecture demande un délai de quatre à cinq semaines que certaines patientes supportent très mal.
- D'autres, pour lesquelles le deuxième lecteur avait demandé des examens complémentaires s'étant révélés négatifs, vivent mal l'angoisse induite par leur re-convocation et ne souhaitent plus recommencer le dépistage malgré nos explications

## 5/ Exigences de qualité

Enfin, certains cabinets n'ayant pas satisfait aux contrôles qualité drastiques, sortent d'eux-même dans cette campagne et ne proposent plus que des mammographies hors-dépistage.

6/ hypothèses:

Il est possible que des cabinets n'aient jamais voulu participer à la campagne.

Il nous semble qu'il est obligatoire, pour réaliser des mammographies (même hors-dépistage), d'avoir effectué le contrôle qualité.

Mais comment le savoir puisque le justificatif de ce contrôle n'est demandé que par les structures de dépistage. Théoriquement, hors dépistage, le matériel peut être hors tout contrôle qualité, et sans obligation pour le radiologue d'avoir satisfait à la formation obligatoire FORCOMED, seule habilitée à délivrer le document obligatoire pour participer au dépistage organisé.

7/ Pistes de réflexion

Certains messages négatifs circulent sur le dépistage:

- on irradie les seins à trop les mammographier donc on déclenche des cancers
- le dépistage n'a pas fait ses preuves quand on regarde ce qui se passe en France: c'est oublier qu'on ne peut pas faire des statistiques sur l'intérêt d'un dépistage qui ne touche que 50% de la population cible!

Questions:

- est ce qu'on a un retour vers la structure de dépistage quand une patiente vient pour faire une mammographie mais qu'on ne l'inclue pas car c'est une mammographie diagnostique? Dans le cancer du colon on envoie une fiche indiquant qu'on exclue de manière temporaire ou définitive le patient; Est-ce le cas dans ce dépistage pour le sein.
- Pour ces patientes qui viennent faire une mammographie, et qui donc sont convaincues de l'intérêt du dépistage par une mammographie, est-ce que l'assurance maladie est en capacité de savoir si cette patiente n'est pas incluse dans le programme de dépistage parce qu'en fait elle vient faire une mammographie diagnostique?

La question de la fiabilité des statistiques se pose. Si on n'arrive pas à exclure de la population concernée les femmes qui ne peuvent prétendre à un dépistage, les statistiques resteront forcément erronées.